



2023-119

**Arrêté de circulation et de stationnement  
Parking Sud du Men Dû  
du 02 au 09 juin 2023**

Le Maire de la Commune de LA TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la municipalité,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer la circulation et le stationnement durant la durée des travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER**

A compter du 02 juin 2023 et jusqu'au 09 juin 2023, la circulation et le stationnement seront interdits sur le parking Sud du Men Dû.

**ARTICLE DEUXIEME**

Les Services Techniques seront chargés de la signalisation aux normes en vigueur.

**ARTICLE TROISIEME**

La gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- La Gendarmerie
- Le Centre de secours de Carnac
- Les Services Techniques,

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 26 mai 2023

Affiché le :

*pour*  
Le Maire,  
Yves NORMAND

*L'adjoint délégué*

